

# PLAN DE CONTINUITÉ DES AFFAIRES

Nul besoin d'être une grande entreprise afin de **planifier** la continuité de ses activités lorsqu'un sinistre survient. Un plan vise à réduire l'impact d'un incident majeur en s'assurant que la reprise des activités soit faite dans les 12 heures suivant un sinistre.

Avec un plan en main, l'entreprise **réduit significativement** ses pertes, démontre sa proactivité envers sa clientèle ainsi que son personnel, en plus de maintenir la bonne réputation de l'organisation.

Pour ce faire, il faut **identifier** les infrastructures et les personnes-clés nécessaires à la bonne poursuite des activités et analyser l'impact d'une interruption des services, déterminer des objectifs et des priorités de continuité.

